

ARRETE 2020 – 153 PORTANT RÈGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE ACHILLE ZAVATTA

Le Maire de la commune de PANAZOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière, articles L. 116-1 à L. 116-8, R. 116-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la note d'information de la Préfecture de la Haute-Vienne en date du 7 septembre 2020 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public place Achille Zavatta, dans le cadre de l'organisation de l'opération intitulée "Les motards contre le cancer", le dimanche 13 septembre 2020, formulée par La Ligue contre le cancer de la Haute-Vienne et l'association "Les Motard contre le cancer Haute-Vienne" ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement des véhicules sur la place Achille Zavatta à l'occasion de la réalisation de l'opération intitulée "Les motards contre le cancer" ;

ARRÊTE

Article 1 : Les organisateurs de l'opération intitulée "Les motards contre le cancer", sont autorisés à mener cette dernière et à occuper temporairement la place Achille Zavatta, sur la partie telle que définie sur le plan ci-annexé, **le dimanche 13 septembre de 11h00 à 17h00.**

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sera interdite, sauf véhicules nécessaires au bon déroulement de l'opération intitulée "Les motards contre le cancer" **le dimanche 13 septembre de 11h00 à 17h00**, sur la place Achille Zavatta sur la partie telle que définie sur le plan ci-annexé.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera apposée par les Services Techniques municipaux, et un barriérage sera mis en place.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 8 septembre 2020

Le Maire,

Fabien DOUCET



Publié en Mairie le 11.09.2020